

Image not found or type unknown



donation partage et apport au sein d'une SCI

Par **cali71**, le **27/06/2012** à **11:55**

Lors du décès de mon frère, mon père a récupéré les biens immobiliers de celui-ci qu'il lui avait été transmis lors d'une donation partage.

Mon père veut me transmettre un de ces biens immobiliers et je souhaiterai l'apporter au sein d'une SCI avec mon concubin. Cette SCI n'est pas encore créée.

Mon père doit-il me faire une avance sur une donation partage ou une vente directe à la SCI?

Je tiens à vous préciser par ailleurs que j'ai une soeur

Merci de me faire part de vos observations et vos solutions.